BMO Fonds d'investissement

APERÇU DU FONDS
BMO Portefeuille conservateur durable
Série G
30 mai 2023

Gestionnaire : BMO Investissements Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille conservateur durable BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMO Investissements Inc. au 1 800 665-7700 ou à l'adresse fonds@bmo.com, ou visitez le www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création de la série :	9 août 2021	**Gestionnaire du fonds :**	BMO Investissements Inc.
Valeur totale du fonds au 31 mars 2023 :	27,4 millions de dollars	**Gestionnaire(s) de portefeuille :**	BMO Gestion d'actifs inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,24 %	**Distributions :**	Chaque année en décembre (le revenu net et les gains en capital nets)
		Placement minimal :	500 $ (initial), 50 $ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et d'offrir la possibilité d'une plus-value modérée en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux choisis au moyen d'une méthode de placement responsable. Le fonds investira généralement dans des fonds sous-jacents qui respectent certains critères ESG, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2023)

1.	BMO Fonds d'obligations durables, série I	17,6 %
2.	FINB BMO obligations de gouvernements	16,7 %
3.	FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens	12,1 %
4.	FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders	9,9 %
5.	FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	8,2 %
6.	FINB BMO Canada ESG Leaders	6,5 %
7.	BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables, série I	6,1 %
8.	Trésorerie/débiteurs/créditeurs	3,9 %
9.	FINB BMO ESG obligations de sociétés	3,9 %
10.	iShares ESG MSCI EM Leaders ETF	3,9 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 88,8 %

Nombre total de placements : 14

Répartition des placements (au 31 mars 2023)

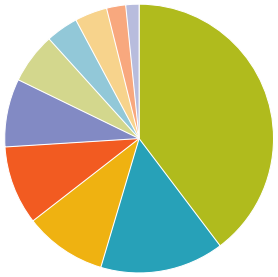

Répartition du portefeuille

39,7 %	Fonds canadiens de titres à revenu fixe
14,9 %	Fonds de titres à revenu fixe américains
9,9 %	Fonds d'actions internationales
9,5 %	Fonds d'actions canadiennes
8,2 %	Fonds d'actions américaines
6,1 %	Fonds d'actions mondiales
3,9 %	Trésorerie/débiteurs/créditeurs
3,9 %	Fonds d'actions de marchés émergents
2,3 %	Fonds d'actions nord-américaines
1,6 %	Fonds de marchandises

Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BMO Investissements Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	**Faible à moyen**	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série G du fonds au cours de la dernière année civile, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel de la série G du fonds au cours de la dernière année. La série a perdu de sa valeur pendant l'année. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

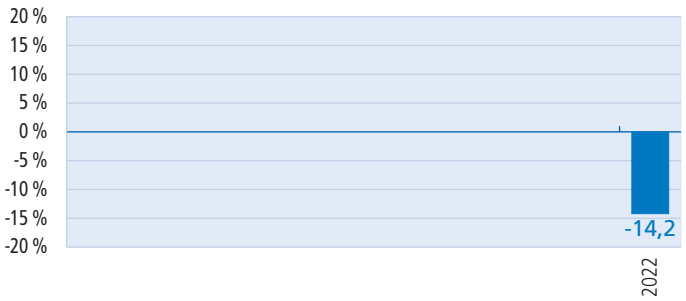

Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de série G du fonds sur 3 mois au cours de la dernière année civile. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	2,8 %	31 décembre 2022	votre placement augmenterait pour s'établir à 1 028 $.
Pire rendement	-9,3 %	30 juin 2022	votre placement chuterait pour s'établir à 907 $.

Rendement moyen

Au 31 mars 2023, le rendement composé annuel de la série G du fonds depuis sa création s'établissait à -6,1 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans cette série à sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 902 $.

À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité qui pourrait vous procurer une plus-value du capital
- vous recherchez un placement qui utilise une méthode de placement responsable
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de votre placement).

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série G du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne payez aucuns frais d'acquisition ou de rachat à BMO Investissements Inc. si vous achetez ou faites racheter des parts de série G du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du fonds.

Au 31 mars 2023, les frais de la série G du fonds s'élevaient à 1,27 % de sa valeur, ce qui correspond à 13 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation des parts de série G du fonds. BMO Investissements Inc. a renoncé à certains frais de la série. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	1,24 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit du coût des frais de transactions du fonds.	0,03 %
Frais du fonds	**1,27 %**

Renseignements sur la commission de suivi
La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent. BMO Investissements Inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. BMO Investissements Inc. la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Sans frais d'acquisition - 0,35 % de la valeur de votre placement annuellement, soit 3,50 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	De 0 à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou échangez puis faites racheter ou échangez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur échange. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
Frais d'échange	Aucuns. Toutefois, vous pourriez être tenu de payer des frais d'échange pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur des titres échangés si vous faites un placement par l'entremise d'un représentant d'une société autre que BMO Investissements Inc.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.
First Canadian Place
100, rue King Ouest, 43e étage
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Sans frais 1 800 665-7700
www.bmo.com/fonds
Courriel : fonds@bmo.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.